

09.04.2025

La fusion d'Arla et de DMK donne naissance à un nouveau titan de la coopérative

EMB : « Il faut parler des coopératives ! Ce qu'elles sont, ce qu'elles ne sont pas et ce qu'elles prétendent être » *

Avec la fusion prévue d'Arla Foods et de DMK Group qui représentent sur le papier un chiffre d'affaires pro forma combiné de 19 milliards d'euros, il y aura bientôt un nouveau titan parmi les coopératives du marché. Le président de l'EMB, Kjartan Poulsen, lui-même membre de l'Arla, y voit un nouveau pas vers des structures toujours plus grosses et ramifiées, une évolution bien connue dans le secteur, qui lui fait dire que les coopératives ont depuis longtemps cessé d'être les défenseuses des intérêts des producteurs qu'elles sont en théorie : « Les coopératives jouissent d'une perception positive dans l'imaginaire collectif : communautaire, démocratique, solidaire. On leur prête une image de contre-modèle aux grands groupes à but lucratif et de soutien économique aux agricultrices et agriculteurs. Pourtant, cette vision doit être corrigée de toute urgence, d'autant plus que les coopératives, sous leur forme actuelle, ne sont à la hauteur ni de leurs responsabilités ni des normes qu'elles établissent elles-mêmes », explique M. Poulsen.

1. Qu'est-ce qu'une coopérative en théorie ?

À la base, les coopératives sont des associations de personnes ayant des intérêts économiques communs. Les membres apportent une participation financière en échange de participer à la cogestion démocratique de la coopérative, l'objectif étant d'améliorer la situation économique des membres, et non de chercher en premier lieu à maximiser les profits.

2. Ce qu'elles ne sont pas

Les coopératives ne sont pas de simples prestataires de services ou grands groupes. Elles ne sont pas là uniquement pour acheter des matières premières à bon prix et les transformer de manière rentable, mais pour agir dans l'intérêt de leurs membres. Elles ne sont pas une fin en soi. Or, c'est justement là que le bât blesse.

3. Troisième catégorie : ce que les coopératives prétendent être – en vue de se soustraire à des obligations

Les coopératives aiment à se présenter comme des acteurs démocratiques et solidaires afin de se soustraire à un certain nombre d'obligations juridiques et politiques. Prenons un exemple récent : au niveau européen, des contrats obligatoires entre les producteurs agricoles et leurs acheteurs sont en cours de discussion ; il s'agit d'un instrument permettant de créer des systèmes de prix équitables et transparents. Les coopératives réclament régulièrement d'être exemptées de cette obligation. En outre, les membres des coopératives continuent d'être privés de la possibilité de se faire représenter par les organisations de producteurs à la table des négociations afin d'avoir une meilleure position. Motif invoqué par les coopératives : leur qualité de « communauté de producteurs » rend inutile l'ajout d'une règle en ce sens.

Or en réalité, les choses se présentent autrement.

-> La réalité : une adhésion sans pouvoir

L'équilibre réel des pouvoirs dans de nombreuses coopératives est asymétrique. Les membres individuels n'ont ni les connaissances juridiques et économiques, ni le temps, ni les ressources structurelles pour participer véritablement aux processus de prise de décision. Au fil du temps, de nombreuses coopératives sont devenues très grosses et se sont ramifiées, elles n'opèrent plus uniquement avec des membres, mais aussi par l'intermédiaire de gestionnaires. Très souvent l'action des membres ne se limite plus qu'à une représentation en assemblée. Les secteurs d'activité déterminants, tels que la commercialisation, sont aussi souvent transférés à des filiales externes, ce qui rend le contrôle encore plus difficile. Pour la base, les possibilités d'exercer son influence sont ainsi minimes. À cela s'ajoute la dépendance économique : de nombreux agriculteurs dépendent de leur coopérative qui est aussi leur acheteur. Pour beaucoup, toute critique représente une menace existentielle. On obtient ainsi un affaiblissement structurel de la démocratie au sein de la coopérative. Ce qui reste, c'est une participation démocratique de façade, et non une réalité vécue.

-> Un modèle économique paradoxal

Le secteur laitier fait apparaître un conflit d'intérêts particulièrement manifeste. Les laiteries organisées en coopératives agissent sur le marché en tant que transformateurs et vendeurs. Leur intérêt est par conséquent d'accéder à des matières premières les moins chères possible, d'où des prix du lait très bas. En parallèle, elles doivent se battre pour obtenir de bons prix à la production dans l'intérêt de leurs membres. Ces objectifs sont fondamentalement contradictoires. Si les coopératives agissent en tant qu'acteurs du marché, elles doivent également être traitées et réglementées comme telles. Les coopératives possèdent d'énormes parts de marché – dans le secteur laitier, elles sont très souvent le principal acheteur des producteurs. La nouvelle coopérative géante qu'Arla et DMK sont en train de créer en est d'ailleurs la parfaite illustration. Par conséquent, si les coopératives sont exemptées d'obligations contractuelles, une grande partie du marché échappe à la règle. L'équité des prix et la transparence des contrats restent illusoire, au grand dam des producteurs.

De quoi les coopératives ont-elles peur ?

Pourquoi les coopératives résistent-elles à l'adoption de règles claires qui sont censées promouvoir l'équité et la transparence ? Peut-être parce qu'elles seraient alors obligées de révéler qu'elles n'assurent plus depuis longtemps leur rôle supposé de défenseuse des intérêts de leurs membres. Leur crainte est de voir éclater au grand jour un déséquilibre de pouvoir qui va à l'encontre de l'idéal coopératif.

« Il faut parler des coopératives – ouvertement, honnêtement et sans œillères idéologiques. Ce sont des acteurs importants, mais pas des saints. Quiconque se comporte comme une entreprise doit aussi être traité comme tel. C'est particulièrement vrai lorsque l'équité des prix, la transparence de marché et la responsabilité politique sont en jeu », déclare Kjartan Poulsen.

Concrètement, cela signifie :

- L'obligation de conclure des contrats entre producteurs et acheteurs, actuellement mise sur la table par la Commission européenne, doit s'appliquer aux coopératives au même titre qu'à tout autre acheteur.
- Il ne fait aucun doute que les membres de la coopérative doivent avoir la possibilité d'être représentés par les organisations de producteurs dans les négociations avec les transformateurs.
- La taille éventuelle de ces organisations de producteurs doit être augmentée afin de pouvoir faire face aux parts de marché des acheteurs. Actuellement, les restrictions pour ce type d'organisation sont fixées à 4 % du marché européen et à 33 % des volumes nationaux. Au niveau européen, cette part devrait passer à 30 % et au niveau national, les restrictions devraient totalement disparaître pour permettre aux producteurs de pouvoir négocier avec les transformateurs un pied d'égalité.

<<< back